

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 263** Subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémoproductions - 18e

**M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémoproductions, 18 rue Championnet (18<sup>e</sup>).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 juillet 2011;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission et par Mme. Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gémoproductions, 18 rue Championnet (18<sup>e</sup>), pour le fonctionnement de ses ateliers d'expression théâtrale au titre de la politique de la ville. N° SIMPA 3641 /2011\_00465.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.